



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 mars 2006
Français
Original: anglais

Dixième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Par sa résolution 1626 (2005) du 19 septembre 2005, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 31 mars 2006 et m'a prié de formuler, dans mon rapport de mars 2006, des recommandations au sujet d'un plan de retrait de la MINUL, en proposant des objectifs précis et un calendrier indicatif. Le présent rapport contient ces recommandations et expose les principaux faits survenus depuis mon rapport du 7 décembre 2005 (S/2005/764).

II. Évolution de la situation depuis décembre 2005

Situation politique

2. Pendant la période à l'examen, l'activité politique au Libéria a été dominée par l'achèvement de la période transitoire de deux ans prévue dans l'Accord général de paix du 18 août 2003 et le transfert de pouvoir du Gouvernement national de transition au nouveau Gouvernement démocratiquement élu. On se souviendra que le parti politique de George Weah, le Congrès pour le changement démocratique (CDC), a initialement contesté les résultats finals du deuxième tour de l'élection présidentielle, lesquels ont été certifiés par la Commission électorale nationale le 23 novembre 2005, et menacé de s'opposer à la mise en place du nouveau Gouvernement. Le 16 décembre, la Commission électorale a conclu ses auditions sur les plaintes du CDC qui soutenait que des irrégularités avaient entaché la conduite du second tour de l'élection, et déclaré que, si des erreurs techniques mineures avaient peut-être été commises lors du scrutin, il n'y avait pas eu intention de commettre des irrégularités. Le 21 décembre, dans un geste louable, à la suite des appels de plusieurs dirigeants régionaux, M. Weah a annoncé qu'il ne contesterait pas la décision de la Commission devant la Cour suprême.

3. Le 13 janvier 2006, les nouveaux membres de la Chambre des représentants ont élu Edwin Snowe (Indépendant) Président de la Chambre et Mulbah Tokpah (CDC) Vice-Président. Isaac Wehyee Nyenabo (Parti démocratique national) a été élu Président *pro tempore* du Sénat.



4. Ellen Johnson-Sirleaf a prêté serment en tant que Présidente de la République du Libéria le 16 janvier 2006. Dans son discours d'investiture, elle a exposé les principales priorités de son administration, mentionnant la réconciliation nationale, l'ouverture du processus politique, le développement durable et la réforme de la gouvernance économique. La Présidente a affirmé qu'elle était résolue à prendre rapidement des mesures afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Elle a promis de lutter contre la corruption et annoncé que toutes les personnes nommées à de hautes fonctions devaient déclarer leurs avoirs personnels. Elle s'est également engagée à faire en sorte que le Libéria ne soit pas utilisé pour déstabiliser d'autres pays de la sous-région.

5. Le 17 janvier, la Présidente a commencé à annoncer les nominations au Gouvernement, à la Cour suprême et à d'autres postes clefs et, le 27 janvier, le Sénat a commencé les auditions de confirmation statutaire à ce sujet. Les personnes choisies sont issues de groupes ethniques, religieux et politiques très divers et comprennent des représentants des groupes autochtones et américo-libériens. Au 1^{er} mars, le Sénat avait confirmé 47 personnes sur 200.

6. Les nominations aux postes gouvernementaux ont suscité certaines controverses. Le 11 février, la Présidente a annoncé la nomination de Frances Johnson-Morris, Présidente en exercice de la Commission électorale nationale et ancienne Présidente de la Cour suprême, au poste de Ministre de la justice, tandis que James Fromayan, actuel Coprésident de la Commission, a été nommé Président. Lors d'une déclaration à la presse, le 12 février, le CDC a contesté ces deux nominations, affirmant que la Présidente récompensait ces personnes car elles avaient assuré sa victoire lors du second tour de l'élection présidentielle. Ces nominations sont actuellement examinées par le Sénat.

7. En même temps, la Présidente a commencé à prendre des mesures décisives concernant la question de la gouvernance et de la corruption. Le 28 janvier, elle a ordonné à toutes les personnes nommées par le Gouvernement national de transition pour des raisons politiques de démissionner avec effet immédiat. Le 30 janvier, elle a ordonné un audit du Gouvernement de transition et exigé que les représentants de ce gouvernement sollicitent l'autorisation de quitter le pays avant de se rendre à l'étranger, en attendant la conclusion de l'audit. Dans le cadre d'autres initiatives visant à renforcer la transparence dans l'attribution des marchés et des concessions publics, la Présidente a déclaré nul et non avenu un contrat passé entre l'Autorité portuaire nationale et la société Global Seals System, ainsi que toutes les concessions forestières attribuées à des sociétés d'exploitation du bois sous les précédentes administrations.

Situation sur le plan de la sécurité

8. Pendant la période considérée, la situation en matière de sécurité au Libéria est généralement demeurée stable mais précaire. Des membres mécontents des anciennes forces armées ont continué de contester la validité de la restructuration en cours des Forces armées du Libéria. Malgré les ordres répétés du Gouvernement de transition, ils ont également refusé de quitter les casernes du camp Schiefflin, site d'entraînement proposé pour la nouvelle armée, où ils résidaient avec leur famille. Le 14 janvier, ils ont finalement quitté les lieux, laissant derrière eux des bâtiments vides et sans toit. Les veuves d'anciens soldats des forces armées ont également

organisé des manifestations de protestation à Monrovia en raison du non-paiement d'indemnités et de pensions. Des membres du Service antiterroriste dissous, milice créée par l'ancien Président Charles Taylor, ont organisé des manifestations de protestation, affirmant qu'ils avaient été exclus du programme de réforme du secteur de la sécurité et exigeant le paiement d'arriérés de prestations.

9. La situation sur le plan de la sécurité dans la sous-région est demeurée instable, en raison notamment du conflit en Côte d'Ivoire. Des inquiétudes étaient suscitées par les mouvements de groupes armés à travers la frontière, le recrutement d'anciens combattants libériens, dont des enfants, pour des opérations en Côte d'Ivoire, et le risque que des Ivoiriens cherchent refuge au Libéria, en cas d'escalade de la violence en Côte d'Ivoire. Les forces de la MINUL, y compris sa force de réaction rapide et les observateurs militaires, ont intensifié les patrouilles aériennes et terrestres dans les zones frontalières. Une équipe spéciale commune, créée sous le Gouvernement national de transition, a continué d'enquêter sur les cas de recrutement de Libériens et, en janvier, une personne a été arrêtée, car elle était soupçonnée de recruter des Libériens pour combattre en Côte d'Ivoire. La MINUL a également surveillé la frontière entre le Libéria et la région de la Guinée forestière, en Guinée, en raison de sa forte concentration de réfugiés et de sa situation stratégique par rapport à la Côte d'Ivoire, au Libéria et à la Sierra Leone.

10. Au cours de la période à l'examen, divers gouvernements, organisations intergouvernementales et organismes s'occupant des droits de l'homme ont lancé un appel à la Présidente Johnson-Sirleaf, afin qu'elle demande au Gouvernement nigérian de transférer l'ancien Président libérien Charles Taylor au Tribunal spécial pour la Sierra Leone où il est inculpé pour crimes de guerre. La Présidente Johnson-Sirleaf consulte les dirigeants régionaux et d'autres États membres sur cette importante question.

Situation humanitaire

11. La situation humanitaire a continué de s'améliorer pendant la période à l'examen. Depuis mon dernier rapport, quelque 10 280 réfugiés sont rentrés au Libéria avec l'assistance du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), portant le nombre des réfugiés immatriculés ayant bénéficié d'une aide du HCR pour regagner leur lieu d'origine à quelque 51 159. Au total, 182 146 réfugiés immatriculés demeurent dans divers pays d'Afrique de l'Ouest. À ce jour, 299 486 personnes déplacées ont reçu une assistance au retour, y compris des vivres, tandis que 24 336 autres attendent leur dotation de retour. Le Programme alimentaire mondial et ses partenaires ont continué de distribuer des vivres aux personnes déplacées, tandis que le Ministère de la santé et de la protection sociale, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la santé, a vacciné plus de 1,2 million d'enfants dans le cadre d'une campagne nationale de vaccination contre la poliomyélite.

Gouvernance économique

12. Des progrès ont été faits dans la mise en œuvre du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique. Le 5 février, un expert financier international, ayant le pouvoir de cosigner, a assumé le poste d'administrateur

principal à la Banque centrale du Libéria. Des contrôleurs financiers internationaux pour les entreprises publiques du Libéria, de même qu'un expert international en matière de concessions et un expert budgétaire pour le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie, et le Bureau du budget, respectivement, sont en cours de recrutement. L'équipe technique du Programme a établi un mémorandum d'accord entre les entreprises publiques du Libéria, la Banque centrale et les banques commerciales pour la création de comptes consolidés, et élaboré les modalités d'un examen indépendant des marchés et concessions qui avait été approuvé précédemment par le Gouvernement de transition. Le rapport de l'étude sur la lutte contre la corruption effectuée par le Département britannique du développement international et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a également été présenté au nouveau Gouvernement.

13. La Présidente Johnson-Sirleaf s'est félicitée de la mise en œuvre du Programme et a demandé aux donateurs de mettre en place des mécanismes intégrés de renforcement des capacités, afin d'accélérer son contrôle par les Libériens. Le Comité directeur de la gouvernance économique et l'équipe technique du Programme ont continué à se réunir régulièrement afin de suivre les progrès accomplis dans l'exécution du Programme. Le Comité a également adopté un cadre de suivi afin d'évaluer sa mise en œuvre.

14. Les dividendes résultant d'un contrôle plus rigoureux des recettes publiques sont déjà évidents. L'afflux de recettes au Ministère des finances a été plus élevé en janvier 2006 qu'en janvier 2005.

III. Mission d'évaluation

15. Pour établir des recommandations concernant la future orientation de la MINUL, y compris des objectifs précis, comme prévu par la résolution 1626 (2005) du Conseil, il était essentiel d'effectuer un examen global de l'état d'exécution de tous les aspects du mandat de la Mission, tel qu'énoncé dans la résolution 1509 (2003) du Conseil de sécurité. Une mission interdépartementale, dirigée par le Département des opérations de maintien de la paix et comprenant des représentants du Département des affaires politiques, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Département de la sûreté et de la sécurité, du PNUD et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, s'est donc rendue au Libéria du 3 au 15 février pour procéder à cette évaluation.

16. Pour s'acquitter de sa tâche, la mission a rencontré un large éventail de parties prenantes libériennes ou internationales à Monrovia et à l'intérieur du pays, notamment la Présidente, M^{me} Johnson-Sirleaf, plusieurs ministres et ministres désignés, des membres du corps législatif, des représentants de partis politiques, de la société civile, d'organisations non gouvernementales internationales ou nationales, de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi que des représentants du Groupe de contact international sur le Libéria, de la MINUL et de l'équipe de pays des Nations Unies.

17. La mission d'évaluation, qui a fait le point des tâches – accomplies ou non – relevant du mandat de la MINUL, a effectué une évaluation globale des conditions de sécurité dans le pays, y compris une analyse des menaces; examiné les priorités et le plan d'action du Gouvernement nouvellement élu; recueilli des opinions concernant le futur rôle de la MINUL; et arrêté les ajustements à apporter au

mandat, aux effectifs et à la configuration de la Mission après la période de transition. Elle a également examiné les rôles respectifs du Gouvernement, des partenaires internationaux ou régionaux et de l'équipe de pays des Nations Unies dans le processus de consolidation de la paix dans le pays.

A. État d'exécution du mandat de la MINUL

18. Dans sa résolution 1509 (2003), le Conseil de sécurité a chargé la MINUL d'appuyer l'application de l'accord de cessez-le-feu signé par les Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie, le Mouvement pour la démocratie au Libéria et le Gouvernement libérien, le 17 juin 2003; de mettre au point et d'exécuter un programme de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de rapatriement à l'intention de toutes les parties armées; de sécuriser les infrastructures publiques de base; de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire; de contribuer à la protection et à la promotion des droits de l'homme; de soutenir les activités d'aide humanitaire et de défense des droits de l'homme; d'appuyer le programme national de réforme du secteur de la sécurité, y compris la restructuration de l'armée et de la police nationale; d'aider le Gouvernement à rétablir l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays; d'appuyer le renforcement de la capacité des institutions judiciaires et pénitentiaires libériennes; d'aider le Gouvernement à rétablir une gestion appropriée des ressources naturelles; et d'aider le Gouvernement à préparer des élections nationales.

19. Par sa résolution 1638 (2005), le Conseil de sécurité a étendu le mandat de la MINUL pour y inclure l'objectif d'appréhender et de placer en détention l'ancien Président Charles Taylor dans le cas où il retournerait au Libéria et de le transférer au Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Par sa résolution 1626 (2005), le Conseil a de nouveau étendu le mandat de la MINUL pour y inclure l'objectif d'assurer la sécurité du Tribunal spécial pour la Sierra Leone après le retrait de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone.

20. La mission d'évaluation est arrivée à la conclusion générale que la MINUL s'était acquittée de nombreux aspects de son mandat initial et avait beaucoup avancé dans l'exécution de plusieurs des tâches principales restantes. Cela dit, bien que la présence massive de 15 000 militaires et 1 115 policiers des Nations Unies ait créé le climat de sécurité nécessaire à l'application réussie de l'Accord général de paix, les conditions de sécurité au Libéria et dans les pays voisins restent fragiles, et des tâches essentielles doivent être exécutées d'urgence afin de parvenir à une paix et à une stabilité durables dans le pays.

Désarmement, démobilisation, réintégration et réadaptation

21. Pendant la période de transition, la MINUL a désarmé et démobilisé 101 495 combattants et recueilli et détruit quelque 28 000 armes, 34 000 munitions non explosées et 6,5 millions de munitions d'armes légères. Après la fin officielle du programme de désarmement et de démobilisation en novembre 2004, elle a continué de recueillir et de détruire des armes et des munitions, remises volontairement ou découvertes, dans le cadre d'opérations de recherche. Cet effort ininterrompu a permis jusqu'ici de recueillir 462 armes, 59 972 munitions d'armes légères et 671 munitions de plus gros calibre. De son côté, le PNUD a lancé un programme local « Armes contre développement », qui consiste à mettre sur pied des projets de

développement locaux en échange d'armes, dans les comtés de Grand Gedeh, Lofa et Nimba. Ce programme sera progressivement étendu à d'autres comtés quand les fonds nécessaires seront disponibles.

22. Quelque 65 000 des 101 495 combattants démobilisés ont bénéficié jusqu'ici de possibilités de réintégration et de réadaptation grâce à des projets financés par le Fonds d'affectation spéciale du PNUD et des donateurs bilatéraux et multilatéraux. Environ 37 000 anciens combattants attendent encore d'être placés dans des programmes de réintégration. Les fonds nécessaires pour la majorité de ces anciens combattants sont disponibles, mais environ 5 millions de dollars sont requis d'urgence pour assurer la réintégration de quelque 5 125 anciens combattants. Par ailleurs, environ 612 anciens combattants, qui ont déclaré être des ressortissants étrangers durant le processus de désarmement et de démobilisation, attendent encore d'être rapatriés dans leur pays d'origine.

Réforme de la Police nationale libérienne

23. La restructuration de la Police nationale libérienne avance, mais l'insuffisance des fonds débloqués pour la démobilisation des officiers, ne remplissant pas les conditions requises, entrave le processus de restructuration. À ce jour, la MINUL a formé quelque 1 442 agents de la Police nationale libérienne sur 3 500, ainsi que 155 agents de la Police portuaire libérienne et 358 membres du Service spécial de sécurité. En outre, 546 élèves policiers suivent actuellement une formation sur le terrain, et 161 autres reçoivent une formation de base. La remise en état des commissariats de police dans les zones reculées du pays progresse également, quoique lentement, et quelque 62 commissariats situés dans 15 comtés ont été remis en service.

24. Il reste qu'une idée nouvelle fait son chemin, à savoir que la Police nationale libérienne a besoin d'urgence d'un programme de « mentorat » continu ainsi que d'équipements de base, d'uniformes, d'armes et de munitions, de véhicules et de matériel de communication. Qui plus est, des travaux de grande ampleur sont nécessaires pour rénover et remettre en état les installations de la police aux niveaux des zones et des dépôts, ainsi que dans les régions reculées. Par ailleurs, les membres de l'ancienne police nationale et de l'ancien service spécial de sécurité qui ne remplissent pas les conditions requises pour faire partie du service de police restructuré n'ont pas encore reçu leurs indemnités de départ. Ils doivent être officiellement rayés des cadres de la police le plus rapidement possible, car ils ont une influence néfaste sur les policiers nouvellement formés. Il faudra en outre veiller à ce que les membres de la nouvelle force de police reçoivent régulièrement leur traitement mensuel. Enfin, il faut s'employer d'urgence à rationaliser les autres services de sécurité assumant des fonctions de police, tels que le Bureau de l'immigration et de la naturalisation.

Réforme des Forces armées du Libéria

25. La démobilisation des anciennes Forces armées du Libéria a été achevée en décembre 2005 et, au prix d'un louable effort bilatéral, les États-Unis ont lancé un programme de recrutement et de restructuration pour la nouvelle armée libérienne le 18 janvier 2006. À la demande du nouveau gouvernement, les États-Unis comptent recruter et former quelque 2 000 militaires qui constitueront les nouvelles forces armées restructurées. Au 1^{er} mars, 3 436 candidats s'étaient inscrits pour s'engager

dans la nouvelle armée. Seuls 1 524 d'entre eux ont été présélectionnés. Le plan de formation n'a pas encore été arrêté, mais la formation de base commencera vraisemblablement au milieu de 2006.

26. La question de la mission générale et des effectifs des forces armées libériennes, qu'on se propose actuellement de doter de 2 000 militaires, devra être soigneusement examinée, compte tenu de la situation instable qui règne dans la sous-région et des menaces extérieures qui pèseront durablement sur la sécurité du Libéria. À ce sujet, un certain nombre de facteurs devront être étudiés attentivement pour déterminer l'effectif définitif, notamment la capacité du Gouvernement d'entretenir financièrement une armée professionnelle bien équipée, les besoins nationaux du pays et les menaces extérieures potentielles.

Extension de l'autorité de l'État

27. La MINUL a facilité le retour dans les comtés de plus de 2 200 agents de l'État, y compris des commissaires et des agents des douanes et de l'immigration. L'autorité du Gouvernement reste toutefois limitée dans la plupart des régions du pays. L'état de délabrement dans lequel se trouvent les structures publiques, l'absence de services de base et l'irrégularité du versement des traitements des fonctionnaires ont contribué au ralentissement du retour des agents de l'État dans les comtés. Grâce à ses projets à effet rapide, la MINUL a appuyé, à ce jour, la construction de trois branches de la Banque centrale à Tubmanburg, Zwedru et Voinjama, ce qui permettra de verser les salaires des fonctionnaires dans les comtés.

Promotion des droits de l'homme, réconciliation nationale et justice

28. Quelques progrès ont été accomplis dans la promotion et la protection des droits de l'homme. La Commission Vérité et réconciliation et la Commission nationale indépendante des droits de l'homme ont été mises en place. La Commission Vérité et réconciliation a été créée officiellement le 20 février, et la Commission nationale indépendante des droits de l'homme nomme actuellement ses membres d'une manière transparente et inclusive, conformément aux principes de Paris.

29. Des progrès ont également été accomplis en vue de renforcer les institutions juridiques, judiciaires et pénitentiaires nationales. Le processus de vérification et de nomination des juges et des magistrats a été mené à terme, et de nouvelles lois ont été promulguées, notamment la loi sur le viol, la loi sur les jurys et une loi visant à garantir l'autonomie financière de l'appareil judiciaire. Plusieurs membres du système juridique et judiciaire ont bénéficié du programme général d'enseignement et de formation juridiques de la MINUL. Huit prisons ont été ouvertes et 79 surveillants d'établissements pénitentiaires ont été recrutés et suivent actuellement une formation.

30. Les institutions et mécanismes de l'État chargés de protéger les droits de l'homme des citoyens, notamment la police, l'appareil judiciaire et le système de justice, restent toutefois très fragiles et peu développés. Les bâtiments censés abriter les tribunaux sont inexistantes ou délabrés dans bien des comtés, et la pénurie de magistrats et de juristes qualifiés parmi la population nationale s'est traduite par l'absence de procédure régulière et de procès équitables pour de nombreux accusés. Les investigations n'étant pas menées avec la célérité voulue, les accusés sont détenus pendant de longues périodes, souvent dans des prisons surpeuplées. On a

enregistré une forte hausse du nombre de cas de violence sexuelle ou sexiste signalés, notamment des viols et des abus commis dans le cadre de pratiques traditionnelles. Le déni des droits sociaux et économiques, notamment le droit à des soins de santé de base, à un enseignement primaire et à des équipements collectifs adéquats – essentiellement pour l’approvisionnement en eau et en électricité, demeure un problème majeur, en particulier pour ceux qui ne vivent pas à Monrovia.

31. Le Gouvernement aura besoin d’aide pour rétablir l’état de droit, notamment pour élaborer une politique et un plan d’action nationaux relatifs aux droits de l’homme; mettre en place des mécanismes appropriés de défense des droits de l’homme et de justice transitionnelle; renforcer les systèmes juridique, judiciaire et pénitentiaire; mettre au point des mécanismes de justice capables de remédier à la violence dirigée contre les femmes et les enfants; et rendre opérationnelle la Commission Vérité et réconciliation.

Rétablissement d’une saine gestion des ressources naturelles et réalisation des conditions nécessaires à la levée des sanctions

32. Le fait que l’État libérien ne contrôle pas ses ressources naturelles reste un facteur potentiel d’instabilité. Le problème de l’occupation et de l’exploitation illégales de plantations de caoutchouc, notamment celles de Guthrie, Sinoe, Cavalla et Cocopa, doit être réglé d’urgence. À ce sujet, le Gouvernement et l’ONU ont récemment créé une équipe spéciale conjointe chargée d’examiner les accords de concession et de gestion en vigueur, la situation des droits de l’homme et les conditions de travail dans les plantations de caoutchouc, et la question de l’occupation et de l’exploitation persistantes de ces plantations par d’anciens combattants. Un grand nombre d’anciens combattants et de jeunes chômeurs sont par ailleurs impliqués dans l’extraction illégale de diamants et d’or dans de nombreuses parties du pays.

33. Le Gouvernement n’a cessé de faire des progrès en vue de remplir les conditions nécessaires à sa participation au Système de certification du Processus de Kimberley. Il a toutefois besoin d’une assistance financière et technique d’urgence pour appuyer l’action qu’il mène pour faire partie du Processus de Kimberley. Avec l’aide de la MINUL, et en collaboration avec l’Initiative libérienne pour la forêt, qui est un partenariat entre le Gouvernement et des organisations internationales et non gouvernementales, l’Office des forêts fait aussi des progrès pour satisfaire aux conditions fixées pour la levée des sanctions qui frappent le bois. Comme indiqué plus haut, la Présidente a rendu toutes les concessions forestières nulles et non avenues en vertu du décret-loi n°1 du 6 février 2006. Elle a également ordonné l’établissement d’un comité de surveillance de la réforme du secteur forestier chargé de prendre les mesures nécessaires pour institutionnaliser la participation des collectivités et de la société civile à la gestion des forêts de manière transparente.

B. Problèmes humanitaires et socioéconomiques

34. La mission d’évaluation a constaté que la situation humanitaire dans le pays s’était améliorée mais que de nombreuses collectivités restaient très vulnérables, faute d’infrastructures et de ressources essentielles. L’administration civile, qui devrait offrir un filet de sécurité aux populations vulnérables, est également largement absente au niveau des comtés et des districts, ce qui compromet

sérieusement les perspectives d'un passage rapide des secours à un relèvement et un redressement durables dans nombre de collectivités. En raison de l'impraticabilité des routes, en particulier durant la saison des pluies, les organismes des Nations Unies et autres acteurs humanitaires n'ont pas toujours accès aux collectivités vulnérables, ce qui s'est traduit, à l'échelle du pays, par une répartition inégale des ressources fournies au titre de l'aide. Les ingénieurs de la MINUL et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies ont engagé des travaux pour remettre en état d'importants réseaux routiers et faciliter ainsi le retour des personnes déplacées et des réfugiés, mais il reste encore beaucoup à faire.

35. Les services de base doivent encore être établis dans de nombreuses parties du pays. Les équipements collectifs ne fonctionnent pas, et la vaste majorité des Libériens n'ont accès ni à l'électricité, ni à l'eau, ni à des installations sanitaires de base, ni à des soins de santé. La quasi-totalité des services médicaux sont fournis par des organisations non gouvernementales internationales et des organismes des Nations Unies. Le système éducatif est dans un état de délabrement, et la pénurie d'enseignants qualifiés et de ressources empêche la rénovation des bâtiments scolaires. Les routes et les ponts, qui sont nécessaires pour ouvrir des marchés, créer des emplois, assurer l'accès du personnel humanitaire aux zones rurales et renforcer la protection générale de l'environnement, ont urgemment besoin d'être réparés.

36. Le Libéria est confronté à d'énormes problèmes économiques et sociaux. Le Gouvernement devra intensifier ses efforts pour exploiter et gérer ses propres ressources. Il devra en particulier s'employer à remplir les conditions nécessaires à la levée des sanctions frappant les diamants et le bois, ce qui lui permettrait de dégager des recettes pour la reconstruction nationale et le redressement économique. La question de la gestion des autres ressources critiques, telles que l'or, le caoutchouc et le cacao, devra être examinée à titre prioritaire.

37. Le Gouvernement aura besoin d'aide pour satisfaire aux conditions nécessaires à l'annulation de ses arriérés de dettes, qui s'élèvent à 3,2 milliards de dollars. Ces conditions comprennent la mise en œuvre d'un programme suivi par le FMI, l'établissement d'une Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, et l'aboutissement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). À court et à moyen terme, la principale difficulté sera de mobiliser l'important volume de ressources si nécessaire pour financer les activités de reconstruction au lendemain du conflit.

C. Problèmes de sécurité et analyse des menaces

38. La mission d'évaluation a effectué un examen global des problèmes de sécurité dans le pays, y compris une analyse des menaces. Il est ressorti de cette analyse que des progrès avaient été faits pour stabiliser le Libéria, mais que les conditions de sécurité dans le pays restaient fragiles. Il faudra donc déployer des efforts coordonnés et soutenus pour consolider la stabilité, rétablir l'état de droit, faire face aux menaces potentielles pesant sur la sécurité et prévenir une extension possible des conflits régnant dans des pays voisins.

39. En évaluant les conditions de sécurité, la mission a recensé un certain nombre de facteurs potentiels d'instabilité, notamment les anciens membres des forces armées libériennes mécontents de leurs indemnités de départ et de leur pension; les anciens combattants en attente de possibilités de réintégration et de réadaptation; les

membres de l'ancien Service antiterroriste exclus des efforts de démobilisation des Forces armées du Libéria; les anciens combattants occupant et exploitant illégalement des plantations de caoutchouc; les autres groupes exploitant illégalement les minéraux du pays; les groupes politiques marginalisés par le récent réalignement des forces politiques libériennes; et les individus qui risquent de perdre de leur influence par suite des réformes engagées par la Présidente, M^{me} Johnson-Sirleaf, en particulier les initiatives de lutte contre la corruption et l'annulation des contrats et concessions accordés par le Gouvernement.

40. Plusieurs problèmes généralisés ont été relevés, par exemple l'extrême pauvreté qui touche encore une grande partie de la population; l'incapacité des autorités d'assurer les services sociaux de base (systèmes d'assainissement appropriés, soins de santé, eau potable, électricité); le fort taux de chômage, en particulier parmi les jeunes; la criminalité qui sévit dans tout le pays, notamment les cambriolages, les vols et les agressions dans la rue; et la concentration élevée d'anciens combattants à Monrovia. Il a également été relevé que l'on pourrait assister à une aggravation des tensions ethniques et à une multiplication des différends au sujet des droits de propriété, notamment foncière, avec le retour des réfugiés, des personnes déplacées et des anciens combattants dans leurs communautés d'origine.

41. L'instabilité de la situation en Côte d'Ivoire constitue toujours une menace extérieure non négligeable pour la stabilité du Libéria et la sécurité de la sous-région. L'arrivée possible au Libéria de groupes armés en provenance de Côte d'Ivoire, le recrutement d'anciens combattants du Libéria pour mener des opérations en Côte d'Ivoire et l'afflux de réfugiés ivoiriens fuyant la violence sont des questions particulièrement préoccupantes. Tout changement dans l'actuel statut d'exilé de Charles Taylor pourrait également avoir des incidences sur la sécurité.

D. Plan d'action du Gouvernement

42. Le Gouvernement a informé la mission d'évaluation de son programme de reconstruction et de développement du Libéria et de la création du Comité pour la reconstruction et le développement du Libéria chargé de coordonner les activités de reconstruction et de développement et de superviser l'exécution de services essentiels, aussi bien à court qu'à long terme. Le Comité, dirigé par la Présidente, supervise quatre sous-comités distincts présidés chacun par un ministre clef. Deux partenaires internationaux assurent la vice-présidence de chaque sous-comité. L'action des sous-comités porte principalement sur quatre zones prioritaires ou « piliers », notamment la sécurité, la reprise économique, l'infrastructure et les services de base, et l'état de droit et la bonne gouvernance. Le Gouvernement s'emploie actuellement à regrouper ces priorités en une stratégie nationale, en étroite coopération avec la MINUL, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux.

43. Les quatre piliers mentionnés plus haut sont au cœur du programme de reconstruction à court terme (150 jours) et à long terme (1 000 jours) du Gouvernement. La Présidente, M^{me} Johnson-Sirleaf, a promis de prendre des mesures durant les 150 premiers jours de son mandat pour améliorer, ne serait-ce qu'un peu, la qualité de vie du Libérien moyen. Son plan d'action de 150 jours porte principalement sur certains services clefs et des projets « à effet rapide », tels que le

rétablissement partiel de l'électricité, la réparation des routes et la remise en état de l'infrastructure du Gouvernement. Il faudra mobiliser suffisamment de ressources à court terme pour permettre au Comité pour la reconstruction et le développement du Libéria de diriger efficacement l'exécution du plan de 150 jours.

44. Le programme à long terme de la Présidente vise à atteindre certains objectifs clefs qui garantiront durablement la paix et la stabilité au Libéria. Les quatre piliers figurent au cœur de ce programme. Le sous-comité chargé de la sécurité aura à élaborer une politique de défense nationale intégrée en s'appuyant sur des structures de défense nationale appropriées. Le sous-comité chargé de la reprise économique s'emploiera à créer des possibilités d'emploi, à revitaliser le secteur agricole, à améliorer les conditions d'investissement et à remplir les conditions requises pour la levée des sanctions. Le réseau routier du pays, ainsi que ses services de transport, d'alimentation en eau et en électricité, d'assainissement et de soins de santé, sera examiné par le sous-comité chargé de l'infrastructure et des services de base, alors que le sous-comité chargé de l'état de droit et de la bonne gouvernance se penchera sur les institutions juridiques, judiciaires et pénitentiaires nationales, les réformes législatives et constitutionnelles, la décentralisation, la réconciliation nationale, les droits de l'homme et la réforme de la fonction publique.

IV. Ajustements proposés au déploiement de la Mission des Nations Unies au Libéria

A. Aménagement du mandat de la Mission pour la phase de la consolidation de la paix

45. Compte tenu des constatations faites aux paragraphes 18 à 33, la mission d'évaluation a conclu que la MINUL s'est certes acquittée des principales responsabilités que lui a confiées le Conseil de sécurité dans sa résolution 1509 (2003), mais plusieurs tâches essentielles n'ont pas encore été menées à terme, notamment l'assistance au Gouvernement pour la réinsertion des personnes touchées par la guerre et des ex-combattants, la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement de l'autorité de l'État dans tout le pays, la promotion des droits de l'homme et de la réconciliation nationale, la remise sur pied du système juridique, de l'appareil judiciaire et du système pénitentiaire et le rétablissement de l'état de droit, l'application du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique ainsi que le rétablissement d'une saine gestion des ressources naturelles.

46. Vu les menaces contre la sécurité recensées aux paragraphes 38 à 41, la mission d'évaluation a estimé qu'il faudrait un effort coordonné et soutenu pour consolider les acquis obtenus à ce jour. En outre, la mission d'évaluation, le Gouvernement, la MINUL, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux sont tous d'avis qu'il faut engager une phase de consolidation de la paix au cours de laquelle la MINUL opérerait selon un mandat ajusté. Cette phase pourrait durer jusqu'à deux ans.

47. Les tâches prioritaires définies pour la MINUL pour la phase de consolidation de la paix sont les suivantes :

- a) Maintenir un environnement stable et sûr;

- b) Aider le Gouvernement à mener à terme le programme de réinsertion et de relèvement des ex-combattants;
- c) Faciliter le retour et la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées;
- d) Accélérer la formation et le développement institutionnel de la police nationale libérienne et des autres organismes de sécurité, ainsi que la démobilisation des anciens policiers;
- e) Aider le Gouvernement à restructurer les forces armées libériennes;
- f) Aider le Gouvernement à renforcer l'autorité de l'État dans tout le pays;
- g) Aider le Gouvernement à remplir les conditions nécessaires à la levée des sanctions imposées contre les diamants et le bois;
- h) Aider le Gouvernement à renforcer la capacité des institutions de l'État;
- i) Aider le Gouvernement à rétablir la culture du respect des droits de l'homme et l'état de droit;
- j) Aider le Gouvernement à renforcer la capacité des institutions judiciaires;
- k) Aider le Gouvernement à appliquer le Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique et d'autres initiatives visant à recouvrer les recettes nationales et à les utiliser dans l'intérêt général.

B. Aménagements à la nature de la Mission

48. La mission d'évaluation, le Gouvernement, la société civile, les partenaires internationaux, la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies sont tous d'avis qu'il est trop tôt pour procéder à un retrait massif de la MINUL. Le consensus qui se dégage est qu'une importante présence des Nations Unies continuerait d'être indispensable pendant la phase de consolidation de façon à garantir la paix et la stabilité dans le pays et à donner au nouveau gouvernement le temps nécessaire pour établir son autorité et lancer son programme de reconstruction et de développement national. Il est également admis qu'étant donné que certaines des tâches initialement confiées à la MINUL n'avaient pas été accomplies, il serait indiqué de revoir la taille et la nature de la Mission.

a) Composante militaire

49. Après avoir effectué une analyse minutieuse des tâches confiées aux contingents, la mission d'évaluation a conclu qu'étant donné que le Libéria n'était pas confronté à une menace immédiate et compte tenu des progrès réalisés dans l'application de la résolution 1509 (2003), il convient d'apporter des aménagements à la composante militaire de la MINUL en réduisant son effectif d'un bataillon d'infanterie vers le milieu de 2006 et d'un autre au début de 2007. La mission d'évaluation a également reconnu que l'effectif militaire de la MINUL serait réduit de 250 éléments au 31 mars 2006 afin de le porter au niveau de l'effectif autorisé de 15 000 personnes, conformément à la résolution 1626 (2005) du Conseil de sécurité. D'autres ajustements seraient envisagés en fonction de la situation, sans

compromettre la sécurité du Libéria ni l'efficacité des opérations des Nations Unies dans le pays.

50. Pendant la période de consolidation de la paix, la composante militaire de la MINUL aura pour tâche principale de maintenir un environnement stable et sûr et de protéger les civils, les installations publiques essentielles ainsi que le personnel et les biens des Nations Unies. Parallèlement, la Mission continuera de mener des opérations de bouclage et de recherche pour récupérer des armes dans tous le pays et prêter concours au programme de ramassage des armes et de développement au niveau des communautés lancé par le PNUD. En outre, elle assurera la sécurité du Tribunal spécial pour la Sierra Leone et effectuera plus activement et avec plus de souplesse des patrouilles aériennes et terrestres, en particulier le long des frontières, pour contrôler le recrutement éventuel d'anciens combattants par les parties ivoiriennes ou l'afflux d'éléments armés provenant de pays voisins, en particulier de la Côte d'Ivoire. Par ailleurs, la MINUL utilisera davantage ses moyens aériens pour des interventions rapides. La mission d'évaluation a également estimé que des mesures devraient être prises pour accroître l'efficacité des activités des observateurs militaires de la MINUL.

51. Le peuple libérien et les donateurs ont été unanimes à demander que les moyens du génie de la MINUL soient utilisés pour accélérer la remise en état des routes dans la campagne, les donateurs devant fournir le matériel et les ressources humaines locales nécessaires. La Banque mondiale et la Commission européenne ont accepté d'allouer des crédits à cette fin dans le cadre d'un projet pilote.

b) Composante police civile

52. Pendant la phase de consolidation, la composante police civile de la MINUL continuera de fournir une assistance multiforme à la police libérienne. La police nationale constitue l'un des éléments essentiels de tout système de sécurité efficace; elle doit donc être développée pour devenir le principal instrument chargé de maintenir l'ordre et de faire face aux menaces intérieures contre la sécurité. À cet égard, la MINUL devrait voir son rôle évoluer et passer des activités de police à l'appui au développement institutionnel, à la prestation de conseils et à l'encadrement. Pour faciliter cette transition, il faudra recruter pour la police des Nations Unies des spécialistes du contrôle des diamants, de l'immigration et de la sécurité aux frontières ainsi que des experts légistes et des officiers ayant une expérience des opérations d'Interpol.

53. Dans la perspective d'un retrait progressif bien conçu des soldats de la MINUL et vu la possibilité d'un accroissement des troubles à l'ordre public, du fait des grandes attentes que la population place dans le nouveau gouvernement à la suite de son entrée en fonctions, la mission d'évaluation a recommandé le déploiement d'une unité de police constituée supplémentaire. Pour l'équipe d'évaluation, il est important de compenser les réductions des effectifs militaires en donnant plus de poids aux fonctions de police de la Mission. L'unité supplémentaire, qui serait déployée dans une grande agglomération, permettrait à la MINUL de répondre efficacement et rapidement à des situations de troubles à l'ordre public, compte tenu des menaces potentielles et actuelles contre la stabilité dont il est fait état aux paragraphes 28 à 41 et des risques à la sécurité que ne manquera pas de susciter la mise en œuvre des réformes profondes de la Présidente. En outre, le déploiement de cette unité permettra à l'Unité d'appui de la police libérienne de disposer de plus de

temps pour acquérir l'expérience pratique dont elle a besoin pour assumer à terme les fonctions dévolues à la MINUL.

c) Composante civile

54. Pour qu'elle s'acquitte des aspects restants de son mandat, la MINUL doit réaménager certaines de ses opérations civiles. La mission d'évaluation a ainsi recommandé que la MINUL déploie davantage de ses spécialistes chevronnés des questions politiques, des droits de l'homme et de l'état de droit à l'intérieur du pays pour prêter concours dans leurs domaines respectifs et renforce son rôle de coordination générale dans ces secteurs. En outre, pour aider le Gouvernement à mettre en œuvre ses initiatives de renforcement des capacités dans les institutions de l'État, la mission d'évaluation a recommandé que la MINUL affecte aux institutions de l'État du personnel qualifié prélevé sur les ressources de sa composante chargée des affaires civiles, en collaboration avec les autorités nationales, selon qu'il conviendra et en tant que de besoin.

C. Retrait progressif de la Mission

55. L'équipe d'évaluation a proposé que les ajustements aux effectifs militaires et de police de la MINUL susmentionnés ouvrent la voie à un retrait progressif de la Mission, qui commencerait dès 2007, si les conditions de sécurité le permettent. Le retrait progressif des soldats de la MINUL serait étroitement lié à la réalisation d'objectifs précis attestant la capacité croissante du Gouvernement à assumer la responsabilité du maintien de la stabilité et de l'ordre public dans tout le pays et la réalisation de progrès dans la réinsertion et le relèvement des ex-combattants et des populations touchées par la guerre, la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement de l'autorité de l'État, la satisfaction des conditions nécessaires à la levée des sanctions et le renforcement de l'état de droit et des droits de l'homme, ainsi qu'une amélioration de la situation dans la sous-région, en particulier en Côte d'Ivoire. Je me propose de présenter au Conseil, en temps voulu, les objectifs et échéanciers retenus, qui devront guider le retrait progressif et échelonné de la MINUL.

V. Un partenariat pour la phase de consolidation

56. Pendant la phase de consolidation, il importe que le Gouvernement libérien, les organismes des Nations Unies et les autres partenaires internationaux nouent entre eux de bonnes relations de partenariat afin de préserver et de valoriser les acquis, d'achever toutes les tâches d'importance critique et de placer ainsi le Libéria sur la voie d'une reprise et d'un développement économique robustes. Pour que ce partenariat soit efficace, il sera essentiel de coordonner les efforts de chacun, dont les attributions devront être clairement distinguées.

A. Le rôle du Gouvernement libérien

57. Le Gouvernement libérien devra créer le climat politique voulu et accorder la coopération nécessaire pour que l'aide des partenaires internationaux profite le plus possible au pays. Il devra également s'assurer que les recettes publiques rentrent

bien pour être à même d'appliquer les programmes essentiels, de lutter contre la corruption et de créer les conditions susceptibles d'attirer les capitaux privés étrangers. Le Gouvernement libérien devra également s'attacher à réunir rapidement les conditions définies pour la levée des sanctions. En outre il devra en priorité arrêter les politiques indispensables et faire voter la législation nécessaire pour soutenir les réformes nécessaires. En particulier, il devra élaborer une politique de la sécurité nationale, établir le cadre légal réglementaire qu'appelle une bonne gestion des ressources et mettre au point un programme de réformes de l'administration. L'application rapide du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique complètera l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques d'importance critique.

58. La Présidente du Libéria, M^{me} Johnson-Sirleaf, a déjà démontré qu'elle souhaitait ardemment prendre les initiatives audacieuses nécessaires de lutte contre la corruption, par une réforme de l'administration qui visera à rationaliser l'appareil gouvernemental, à créer une fonction publique efficace et non partisane et à décentraliser l'État, pour mieux fournir les services publics dans les 15 comtés du Libéria. À ce sujet, le projet de code de conduite des fonctionnaires, élaboré par la Commission de réforme de la gouvernance, est en cours d'examen. La Présidente a également annoncé son intention d'organiser un débat national sur la constitution du pays. Ces importantes initiatives devront s'appuyer sur une volonté réelle d'appliquer des principes démocratiques, sans exclusive, dans la vie politique du pays.

B. Le rôle de la communauté internationale

59. Les partenaires internationaux du Libéria ont beaucoup contribué à la mise en œuvre du processus de paix au Libéria. Pendant la consolidation, ils devront rester attentifs et continuer à soutenir le Gouvernement libérien. Le fait que le nouveau gouvernement a entériné le Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique indique assez son désir d'entreprendre des réformes conduisant à une nette amélioration de la conduite de l'économie. À mesure qu'il commencera à être appliqué, ce programme devrait améliorer l'exercice des responsabilités financières et la transparence dans la gestion des finances publiques, et il serait important que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale aident à amener le Gouvernement libérien à trouver les moyens d'alléger le lourd endettement hérité des gouvernements précédents.

60. De plus, pour que le train de réformes engagé par le Gouvernement arrive à bon port, il est important que les donateurs continuent à apporter de généreuses contributions à la réalisation d'actions prioritaires telles que la réinsertion des ex-combattants et de tous ceux qui ont été touchés par les effets de la guerre, la réforme du secteur de la sécurité, la remise en état du système juridique, judiciaire et pénitentiaire, l'application du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique, la bonne gestion des ressources naturelles, la relance de l'économie, le rétablissement des services publics essentiels, en particulier l'électricité et l'eau potable, et la remise en état des principaux équipements. J'exhorte donc la communauté internationale à soutenir sans retard le Gouvernement libérien par des contributions généreuses, pour l'aider à élaborer un programme national de création de capacités, dans le cadre du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique, qui aidera à s'assurer que des compétences, des connaissances

spécialisées et des savoirs sont bien transférés au Libéria le plus vite possible. Là où le Gouvernement libérien démontre sa volonté de procéder à des réformes, les programmes de création de capacités seront la base d'une action de longue haleine de reprise et de reconstruction du pays. La conférence des partenaires, prévue pour le milieu de 2006, sera une excellente occasion de galvaniser la communauté internationale pour qu'elle contribue à la stratégie de redressement national du Gouvernement libérien.

61. Le rôle très important joué par la CEDEAO, l'Union africaine et les autres partenaires régionaux du Libéria ne saurait être sous-estimé. D'emblée, la CEDEAO a tout fait pour amener les factions belligérantes à la table des négociations pour régler leurs différends, stabiliser la situation sur le plan de la sécurité dans le pays et liquider avec succès les litiges qui menaçaient de faire dérailler le processus de paix. En dépit de nombreuses difficultés, ces partenaires sont restés très engagés en faveur du Libéria et très attachés au rétablissement intégral de la paix et de la stabilité dans ce pays. La poursuite du soutien et de l'engagement des partenaires régionaux durant la consolidation restera essentielle.

C. Le rôle de l'Équipe des Nations Unies au Libéria

62. L'équipe des Nations Unies au Libéria continuera à être un partenaire indispensable dans l'établissement des bases d'une paix durable et de la stabilité au Libéria. Elle prépare actuellement un bilan commun de pays afin de recenser les problèmes de développement, les priorités à observer et les domaines de la coopération possible des organismes des Nations Unies au Libéria, ce qui devrait conduire à la formulation d'un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du Libéria. L'équipe guidera également la stratégie nationale de reconstruction et de développement, et la stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté suivies par le Gouvernement.

VI. La coopération entre les missions et les responsabilités sous-régionales de la MINUL

63. Dans sa résolution 1690 (2005), le Conseil de sécurité m'a autorisé à redéployer à titre temporaire du personnel des forces militaires et de la police civile entre la MINUL et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour résoudre les problèmes qui ne peuvent être traités dans les limites des effectifs maximums autorisés pour une mission ou pour l'autre. À ce sujet, dans l'attente de l'examen par le Conseil de sécurité des recommandations consignées dans mon rapport du 3 janvier 2006 (S/2006/2), concernant le renforcement à long terme de l'ONUCI, j'ai demandé au Conseil, dans ma lettre datée du 1^{er} février 2006 (S/2006/71) d'approuver le redéploiement temporaire, au maximum, d'une compagnie d'infanterie de la MINUL à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour une période initiale de trois mois.

64. Par sa résolution 1657 (2006), le Conseil a autorisé le redéploiement immédiat d'une compagnie d'infanterie de la MINUL à l'ONUCI jusqu'au 31 mars 2006, sans préjudice de toutes autres décisions que le Conseil pourrait prendre sur le niveau des effectifs de la MINUL. Dans la même résolution, le Conseil a exprimé son intention de continuer à étudier la possibilité de procéder à d'autres redéploiements d'effectifs

entre la MINUL et l'ONUCI. Auparavant, dans sa résolution 1652 (2006), le Conseil a exprimé son intention d'examiner les tâches et les niveaux des effectifs de l'ONUCI quand il se pencherait sur le présent rapport sur la MINUL en tenant compte de la situation tant en Côte d'Ivoire qu'au Libéria.

65. Les efforts faits récemment pour appliquer la résolution 1609 (2005) du Conseil de sécurité se sont heurtés à un redoutable dilemme. Comme on l'a noté plus haut, dans sa résolution 1657 (2006), le Conseil a approuvé le transfert, au maximum, d'une compagnie d'infanterie de la MINUL à l'ONUCI pour renforcer cette dernière, alors qu'un redéploiement plus important avait été demandé. Le Conseil, en outre, n'a pas pu accélérer son examen des recommandations tendant au renforcement de l'ONUCI, qui étaient consignées dans mon rapport du 3 janvier 2006 (S/2006/2). Ce dilemme pose la question de l'efficacité des arrangements de coopération militaire entre les différentes missions prévus dans la résolution 1609 (2005), en particulier en cas d'urgence. C'est pourquoi, même si les modifications proposées de la MINUL jusqu'à la mi-2006 seront sans doute l'occasion de renforcer encore l'ONUCI dans le cadre de la résolution 1609 (2005), il est essentiel que le Conseil examine l'ensemble des recommandations que je lui ai présentées dans mon rapport du 3 janvier 2006 (S/2006/2).

66. Si le Conseil, cependant, décidait que les deux missions doivent se contenter des dispositions prises par la résolution 1609 (2005) concernant leur éventuel renforcement mutuel, il serait nécessaire d'assurer que la MINUL conserve bien la capacité à la fois de renforcer l'ONUCI de façon efficace et de soutenir le détachement de gardes affectés à la protection du Tribunal spécial pour la Sierra Leone. En outre, pour que ces arrangements soient appliqués au mieux, il importe que je dispose d'une latitude suffisante pour transférer des effectifs entre les deux missions, tout en en tenant le Conseil informé.

VII. Aspects financiers

67. L'Assemblée générale, dans sa résolution 59/305 du 22 juin 2005, a ouvert un crédit d'un montant de 722,4 millions de dollars, soit 60,2 millions de dollars par mois, pour le fonctionnement de la MINUL du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006. Si le Conseil de sécurité approuve ma recommandation concernant la modification de la configuration de la MINUL, que j'ai exposée aux paragraphes 48 à 53 ci-dessus, des ressources additionnelles pour le fonctionnement de la Mission en 2005/06 seraient au besoin demandées à l'Assemblée générale à la reprise de sa soixantième session.

68. Au 30 novembre 2005, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la MINUL s'élevait à 251,6 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'établissait à 1 988,3 millions de dollars. Au 31 décembre 2005, la totalité des montants dus aux pays ayant fourni des contingents et des unités de police constituées s'élevait à 89,9 millions de dollars. Pour les périodes arrivant à terme le 30 septembre 2005 et le 30 octobre 2005, respectivement, le remboursement des sommes dues au titre du matériel des contingents et au titre des contingents et des unités de police constituées a été effectué selon le système des versements trimestriels.

VIII. Observations

69. L'installation d'un gouvernement démocratiquement élu au Libéria le 16 janvier 2006 marque l'achèvement de la période de transition de deux ans définie par l'Accord général de paix signé par les parties libériennes en août 2003. Comme il est indiqué aux paragraphes 18 à 33 du présent rapport, pendant la période de transition, la MINUL a mené à bien un grand nombre des tâches qui lui avaient été initialement confiées. Le Gouvernement national de transition, avec le soutien de la MINUL, des organismes des Nations Unies et des autres partenaires internationaux, a appliqué avec succès la plupart des dispositions essentielles de cet accord.

70. Cependant, plusieurs tâches d'importance critique pour la pérennité de la paix et de la stabilité au Libéria ne sont pas encore complètement achevées. C'est le cas de la réintégration des ex-combattants, la réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés rentrés, la restructuration et la réforme des forces armées et de la police, la consolidation de l'autorité de l'État dans l'ensemble du territoire du Libéria et les travaux de la Commission Vérité et Réconciliation. En outre, le Gouvernement de transition n'a pas pu réunir les conditions nécessaires à la levée des sanctions sur le bois d'œuvre et les diamants.

71. En dépit d'une amélioration d'ensemble considérable, la situation sur le plan de la sécurité au Libéria demeure fragile et continue à dépendre fortement de la présence de la MINUL, car le nouveau service de police est encore en formation et le recrutement des nouvelles forces armées ne fait que commencer. Il faut donc continuer à s'efforcer de bien réagir aux menaces potentielles qui pèsent de l'intérieur sur la stabilité, en particulier les réactions éventuellement violentes d'éléments qui ont beaucoup à perdre à la réalisation du programme de réformes ambitieux engagé par le Gouvernement, des ex-combattants mécontents, des anciens membres des forces armées et de la police insatisfaits et des jeunes chômeurs dont les espoirs sont frustrés. Il est également essentiel de mieux surveiller les frontières du Libéria, étant donné la situation très instable dans la sous-région, en particulier du fait du conflit en Côte d'Ivoire.

72. Pour toutes ces raisons, la poursuite de la présence de la MINUL demeure indispensable pendant la consolidation. Je recommande donc la prorogation de son mandat pour un an, jusqu'au 31 mars 2007. Je recommande en outre que le Conseil de sécurité approuve les propositions visant à adapter des effectifs militaires de la MINUL, qui sont consignées au paragraphe 49 du présent rapport. En outre, pour que la police impose comme il convient son autorité, je recommande que les effectifs de policiers de la Mission soient accrus d'une unité de police constituée, comme il est proposé au paragraphe 53. Les changements proposés permettraient à la MINUL de conserver les capacités suffisantes pour assurer correctement la sécurité du nouveau gouvernement afin que celui-ci puisse établir son autorité et prenne les mesures nécessaires, avec l'aide des partenaires internationaux, pour sauvegarder les progrès obtenus jusqu'à présent. Je serais également reconnaissant au Conseil d'approuver les révisions du mandat de la MINUL mentionnées au paragraphe 47 du présent rapport. J'ai l'intention de soumettre un calendrier de diminution progressive des effectifs de la MINUL, conformément à des critères spécifiques successifs. La Mission établit actuellement ce calendrier.

73. Le Libéria est entré dans une nouvelle période de son histoire, qui présente non seulement les redoutables défis que j'ai évoqués, mais qui comporte également

des raisons d'espérer et de mettre en valeur de nouvelles possibilités. Dans la brève période qui s'est écoulée depuis son entrée en fonctions, la Présidente, M^{me} Johnson-Sirleaf, a marqué une détermination louable à mettre en valeur ces possibilités nouvelles et à exaucer l'espérance du peuple libérien, qui lui a donné ses suffrages pour mener le pays sur la voie difficile de la reprise et du renouvellement. Elle a désigné un Gouvernement largement représentatif, sans exclusive, a pris d'audacieuses initiatives pour lutter contre la corruption, entériné le Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique, adopté un Programme de reconstruction et de développement et assuré les pays voisins que le Libéria jouerait dans la sous-région un rôle constructif.

74. Dans les mois qui viennent, le Gouvernement devra affermir son partenariat avec les organismes des Nations Unies, la communauté des donateurs, la CEDEAO et l'Union africaine afin de mieux contribuer à la consolidation de la paix et au relèvement et au développement du Libéria. Le Gouvernement doit maîtriser activement ce programme d'action et gérer les ressources du pays pour le bien du peuple libérien. Pour leur part, les partenaires internationaux du Libéria devraient être disposés à accorder généreusement et sans retard l'appui nécessaire au nouveau gouvernement et s'assurer que l'important investissement qu'ils ont consenti dans le pays ces dernières années conduira à une paix et à un développement durables. En même temps, les organismes des Nations Unies continueront à jouer au Libéria un rôle essentiel dans l'établissement d'une paix et d'une stabilité durables dans le pays.

75. En conclusion, je tiens à rendre hommage à mon Représentant spécial et à tout le personnel civil et militaire de la MINUL pour la contribution qu'ils ont apportée au processus de paix dans des conditions difficiles. Je voudrais également exprimer ma gratitude aux pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et à son médiateur, le général Abdulsalami Abubakar, à l'Union africaine, au Groupe de contact international sur le Bassin du fleuve Mano, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux organisations humanitaires et aux nombreux donateurs bilatéraux et organisations non gouvernementales internationales et locales, pour les efforts soutenus qu'ils ne cessent de déployer pour ramener la paix au Libéria.

Annexe

Mission des Nations Unies au Libéria : effectifs de la composante militaire et de la composante police civile au 1^{er} mars 2006

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			Total	<i>Composante police civile</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>		
Afrique du Sud				–	
Allemagne			15	15	5
Argentine					1
Bangladesh	17	12	3 176	3 205	29
Bénin	4	1		5	
Bolivie	3	1		4	
Bosnie-Herzégovine				–	3
Brésil		1		1	
Bulgarie	2			2	
Chine	5	8	557	570	25
Croatie		3		3	
Danemark	2			2	
Égypte	8			8	
El Salvador	3			3	2
Équateur	3	1		4	
États-Unis d'Amérique	5	4		9	32
Éthiopie	17	8	2 520	2 545	
Fédération de Russie	7			7	17
Fidji				–	29
Finlande		3		3	
France		1		1	
Gambie	5			5	30
Ghana	11	6	846	863	39
Indonésie	3			3	
Irlande		5	427	432	
Jamaïque				–	4
Jordanie	8	7	115	130	135
Kenya	3	4		7	27
Kirghizistan	4			4	3
Malaisie	10			10	
Malawi		2		2	18
Mali	4	1		5	
Mongolie	2	248	250		
Namibie	3	4	856	863	6
Népal	3	2	40	45	256
Niger	3			3	2
Nigéria	18	11	1 938	1 967	162
Norvège				–	6
Ouganda				–	21

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante police civile</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	<i>Total</i>	
Pakistan	16	11	2 720	2 747	5
Paraguay	3	1		4	
Pérou	3	2		5	
Philippines	3	4	165	172	26
Pologne	2			2	3
Portugal				–	
République de Corée	1	1		2	
République de Moldova	3	–	3		
République tchèque	3			3	3
Roumanie	3			3	
Royaume-Uni		3		3	
Samoa				–	4
Sénégal	3	3	598	604	
Serbie-et-Monténégro	6			6	4
Sri Lanka				–	11
Suède	2	–		2	
Togo	2	–		2	
Turquie				–	34
Ukraine	3	4	297	301	11
Uruguay				–	
Yémen				–	4
Zambie	2			2	27
Zimbabwe				–	22
Total	204	119	14 748	15 071	1 016